

Compte rendu de la réunion plénière de la Commission de suivi de site du bassin de Lacq (CSS) du 17 décembre 2018

M. le Président rappelle l'ordre du jour.

1. Approbation du CR de la dernière réunion plénière de la CSS
2. Point de situation sur les émissions atmosphériques du site SANOFI à Mourenx,
3. Point par Atmo NA sur le réseau sentinelle pour les odeurs, et sur le réseau de surveillance de la qualité de l'air,
4. Point par DREAL sur projet d'action d'amélioration des connaissances sur les émissions atmosphériques,
5. Présentation par CEREXAGRI des projets et de la gestion des risques d'accidents sur le site,
6. Présentation par Arysta de la gestion des risques d'accidents sur le site,
7. points divers.

1- Approbation du Compte rendu de la réunion plénière du 11 juillet 2017

Le projet de compte rendu diffusé préalablement n'a pas appelé de remarque des membres de la CSS. Il est approuvé en l'état et sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture avec l'ensemble des documents supports de présentation.

2- Point de situation sur les émissions atmosphériques du site SANOFI à Mourenx, (Cf présentation jointe)

Présentation par B FORTAN sur les rejets de COV et de valproate de sodium.

M Mauboules considère que des raccourcis sont faits sur la responsabilité de l'entreprise, il veut savoir ce qui s'est passé depuis le démarrage de l'usine. Il voudrait avoir une estimation de ce qui a été déversé dans l'atmosphère par SANOFI. Il rappelle la parole prise lors de plénière de juillet dernier par SANOFI pour donner des informations sur les émissions passées.

M Fortan confirme qu'il ne dispose pas de mesure d'émission du valproate de sodium avant 2017 et qu'il a présenté aujourd'hui des éléments sur l'impact de ces rejets depuis qu'ils sont mesurés, à savoir 2017.

M Boulaigue, sur la question de l'impact sanitaire des expositions passées, cette question ayant été posée dès le début, indique que c'est clairement un sujet qui doit être évalué. Les rejets de valproate de sodium font l'objet de mesures, à la connaissance de l'inspection, depuis 2013. La seule possibilité est d'exploiter ces données-là ; il faut partir des hypothèses les plus pénalisantes, mais elles ne permettront pas de refaire l'historique des rejets.

La question de l'exposition liée aux risques passés (valproate de sodium et bromopropane) est sur la table ; elle sera examinée coté DREAL de la façon la plus précise possible.

3- Point par Atmo NA sur le réseau sentinelle pour les odeurs, et sur le réseau de surveillance de la qualité de l'air, (Cf présentation jointe)

Présentation par M Bunales

Préalablement à sa présentation, M Bunales fait un retour réglementaire sur la réglementation relative au SO₂, en faisant notamment un rappel pour éviter les confusions sur les pas de temps des seuils réglementaires (valeurs horaires) et de l'acquisition des données par Atmo NA (données ¼ horaires).

Sur Odo Pro 450 signalements depuis le début.

M Trouillet considère que sur la problématique des odeurs, les sujets de fond ne sont pas traités, et que pour le moment, on s'est contenté de former la population à l'identification des odeurs.

Mme Alvizet s'interroge pour savoir comment l'information de l'existence d'ODO public va être diffusée aux habitants.

Mme Brouat annonce qu'un relai d'information sur l'existence de cette plate-forme de signalement va être effectué en début d'année sur le site internet de la CCLO .

M Cillaire confirme que depuis octobre 2018, le bulletin d'information de la commune de Lacq diffuse l'information de l'existence de cette plate-forme de signalement. Le bulletin d'information hebdomadaire de l'ASL est affiché en mairie de Lacq,

M Dubreuil considère que les efforts d'information des communes et de la CCLO sont importants et nécessaires.

M Dubreuil, pour répondre aux remarques de M le maire de Maslacq, renvoie vers le plan d'action qui sera présenté par la DREAL ; ce projet est un pas important qui doit apporter des réponses aux questions de M le Maire de Maslacq.

M Cassiau Haurie revient sur les épisodes du pic SO₂ évoqués par M Bunales en introduction. Sur ces pics, il a lui aussi été interpellé sur l'origine et n'a pas eu de réponse.

M Boulaigue rappelle de mémoire les informations données par l'ASL, via ses bulletins hebdomadaires, sur ces épisodes et en particulier celui du 28 novembre dont l'origine est attribuée à une intervention sur les installations de Geopetrol.

M Lanoix confirme qu'une opération exceptionnelle d'une durée de 20 minutes sur le cluster d'Arance a eu lieu le 28 novembre dernier et a nécessité de recourir à du torchage.

M De Guilbon indique que sur le bulletin publié le 28 novembre, l'information de cette opération de torchage sur les installations de Geopetrol n'avait pas été collectée et que cette information n'a été connue qu'après la publication de ce bulletin.

M De Guilbon estime que les riverains se sont rapidement appropriés l'outil et constate que des riverains qui avaient cessé de faire des signalements par téléphone utilisent maintenant cette plate-forme ODO grand public.

M Bouttera indique qu'il faut faire une restitution périodique de cet outil et obtenir des retours, pour que les usagés aient confiance en l'outil.

M Maubloules s'interroge sur l'utilité et l'objectif poursuivi, il doute de la sincérité à vouloir chercher des solutions de la part des industriels comme de l'Etat et souhaiterait, a minima qu'un bilan périodique avec une synthèse des efforts soit fait.

M Bunales confirme que depuis la mise en service au mois de mai d'ODO pro et de son extension au public, en place depuis quelques semaines, il est bien prévu de faire des restitutions périodiques. La priorité pour Atmo NA est de produire une donnée fiable et de qualité.

Pour M Brouder il faut distinguer les dépassements des normes réglementaires et les impacts olfactifs. Il existe une pression forte sur ses équipes pour maîtriser les impacts olfactifs.

M Cillaire remercie les nez riverains qui se sont investis depuis ces derniers mois. Il émet le souhait que tous les ingénieurs HSE soient formés. Grace à ce travail des nez, des priorités d'action ont été identifiées ; en particulier des choses sont faites sur l'URS, des sujets apparaissent depuis ces derniers mois sur la STEB.

M Cillaire interroge Atmo NA sur les moyens de surveillance de l'H₂S à Maslacq.

M Bunales confirme que des appareils de mesures en continue sont en place depuis début novembre à Maslacq comme à Lacq.

M Cillaire veut savoir si d'autres campagnes « canister » mises à disposition de particuliers sont prévues .

M Bunales précise que ces mesures sont compliquées à mettre en œuvre. Et qu'avant de les étendre à d'autres riverains, il faut déjà les analyser et bien les comprendre.

4- Point par DREAL sur projet d'action d'amélioration des connaissances sur les émissions atmosphériques (Cf présentation jointe)

Présentation par M Boulaigue sur la stratégie prévue pour améliorer la connaissance des rejets sur le bassin.

M Trouillet exprime le sentiment d'avoir l'impression de repartir à zéro, et demande s'il n'y a pas d'autres moyens ou des compétences extérieures au bassin à mobiliser.

M Boulaigue indique que la DREAL ne néglige aucune piste et s'est aussi intéressée à ce qui se fait sur d'autres sites, dont l'Etang de Berre. Tout ce qui permet d'aller plus vite est bon à prendre, il n'y a aucune volonté d'allonger les choses.

M Mauboules indique que cette présentation a déjà été faite en Bureau de CSS. On comprend que ce document met le doigt sur des points difficiles. Que ce soit le point 1 ou 2, ces éléments devraient déjà être dans les DDAE. La DREAL veut mettre la pression sur les industriels mais selon M Mauboules l'expérience montre que les industriels ne sont pas suffisamment diligents.

M Laurio exprime que, pour sa part, ce qui vient d'être présenté et débattu va dans la bonne direction.

M Canin s'exprime au nom des industriels pour considérer que ces arrêtés sont une chance pour les industriels, car ils impliquent une démarche structurante pour les industriels. Les industriels savent qu'ils ont des choses à faire.

M Dubreuil est persuadé à titre personnel de l'intérêt de cette démarche.

5- Présentation par CEREXAGRI des projets et de la gestion des risques d'accidents sur le site, (Cf présentation jointe)

Présentation par M Cavasse de l'entreprise CEREXAGRI, de la politique de maîtrise des risques et du dernier développement intervenu pendant l'année 2018.

M Mauboules interroge M Cavasse pour savoir pourquoi les meilleurs techniques disponibles sont mises en œuvre sur la dernière unité et pas sur l'ancienne unité ?

M Cavasse précise que les MTD sont en place sur les deux unités ancienne et nouvelle.

M Aït Ali précise que, plus que la mise en place des meilleurs technologies disponibles, qui constituent des moyens, il convient d'apprécier les performances des moyens mis en place. Aujourd'hui les performances imposées à la nouvelle unité comme à l'ancienne unité, sont bien celles que les MTD permettent d'atteindre.

6- Présentation par Arysta de la gestion des risques d'accidents sur le site, (Cf présentation jointe)

Présentation par M SERAFINI des activités de l'entreprise ARYSTA installée depuis 1992 sur le site de Nogueres.

M Mauboules interroge M Serafini pour savoir où sont distribués les produits fabriqués à Nogueres.

M Serafini indique que le site de Nogueres exporte sa production vers l'Europe, le Moyen orient et l'Afrique ; 90 % des produits formulés à Nogueres sont exportés.

M Bouterra souhaite savoir si Arysta fabrique des produits interdits en France.

M Serafini confirme que des produits dont l'utilisation est interdite en France sont fabriqués à Nogueres ; ces produits sont exclusivement destinés à des marchés d'export autorisant leur utilisation..

M Mauboules rappelle qu'historiquement Arysta a succédé à l'entreprise Calliope qui était venue s'installer de Port-la-Nouvelle à Nogueres dans les années 1990 ; estimant qu'à l'époque un accueil très favorable avait été réservé à cette entreprise malgré le fait que déjà sa production était interdite à l'utilisation en France.

M Haget intervient, souhaitant s'insurger contre le comportement de M Mauboules. Il rappelle qu'à titre personnel, il a travaillé 40 ans à proximité immédiate de SANOFI, qu'il est un des plus proches riverains de l'entreprise Arysta et que jusqu'alors il n'a pas estimé nécessaire d'avoir de récriminations à destination des activités industriels de la zone. M Haget considère que M Mauboules habitant Billère n'est pas légitime à s'exprimer pour la population du bassin. Considérant également que M Mauboules n'a eu de cesse d'intervenir au cours de cette réunion et de monopoliser le débat pour faire obstruction à la bonne information.

M Mauboules rappelle qu'il intervient et représente à la CSS une association agréée, ayant déjà été taxée de terrorisme.

M Laurio adhère au sentiment exprimé par M Haget.

Mme Alviset veut revenir sur le plan sanitaire et questionne les actions des uns et des autres pour garantir la santé des habitants du bassin.

M Cassiau Hauri appelle à l'apaisement dans les débats et souhaite éviter toute querelle personnelle. Il souhaite rappeler que les pratiques actuelles des industriels comme la façon

dont ces pratiques sont encadrées par l'État n'ont rien à voir avec ce qu'elles étaient il y a 50 ans. Il estime également que même si dans les débats les positions des uns et des autres peuvent parfois être jugées exaspérantes les choses avancent.

M Dubreuil ne souhaite pas non plus que ces derniers échanges masquent l'ensemble du travail fait par cette commission et son bureau en particulier. Il estime que la CSS a beaucoup progressé au niveau de l'information, et souhaite qu'en 2019 le fonctionnement de cette commission évolue encore pour augmenter et intensifier cette communication au sein du bureau. Selon M Dubreuil l'avenir du bassin dépendra du développement de ses entreprises dans le respect de l'environnement pour que les gens puissent vivre sur ce bassin. Il est dans l'intérêt de tous que ce bassin ait un développement harmonieux. M Dubreuil remercie enfin tous ceux qui participent et travaillent au bureau de la commission.

M Mauboules rappelle que la SEPANSO continuera à s'exprimer librement dans le cadre de cette commission, malgré les attaques personnelles.

M Dubreuil en appelle à un respect mutuel dans cette commission.

Mme Alviset en appelle pour sa part à un respect par les élus des riverains en souffrance.

M Laurio respecte le travail de l'association de riverains qu'elle représente.

M Berget-Tercq estime pour sa part que les élus sont avant tout eux aussi des riverains et qu'à ce titre ils vivent la même situation que leurs administrés. La priorité des élus est de respecter la vie de leurs administrés. M Berget-Tercq invite Mme Alviset à continuer à s'exprimer pour faire avancer les choses mais avec des nuances et éviter la suspicion et avoir également du respect pour les élus.

M Bouttera clôture la réunion en constatant que cette commission est un exercice très intéressant de démocratie industrielle et d'échange entre élus industriels et associations dont il comprend le combat. Il souhaite encourager l'écoute mutuelle, y compris lors des réunions de bureau et veillera à ce que l'administration continue à apporter toutes les explications nécessaires aux questions posées.

-----0-----